

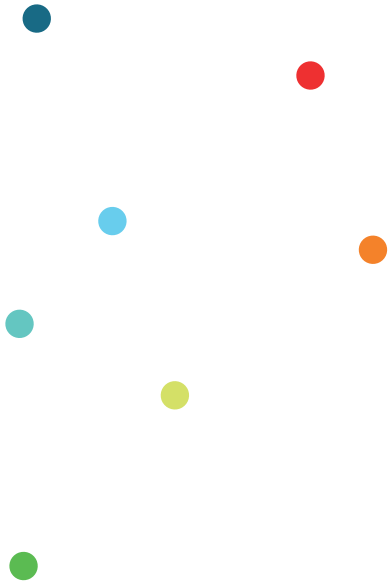


LES
CAHIERS
DES
ASSISES

NATIONALES
DU FONCIER ET
DES TERRITOIRES

2022

POUR UNE STRATÉGIE
FONCIÈRE RENOUVELÉE,
ACCOMPAGNÉE
PAR L'OBSERVATION



PARTAGER LIBREMENT LA CONNAISSANCE PRODUITE SUR L'ENSEMBLE DES QUESTIONS FONCIÈRES

Think tank du foncier à 360°, le Lifti met à votre disposition une nouvelle collection de publications, **Les Cahiers des Assises**, dédiée à la valorisation et à la diffusion de l'ensemble des connaissances et questionnements produits lors des Assises nationales du foncier et des territoires. Cette collection vise à rendre accessible à toutes et tous le contenu des réflexions et des discussions tenues en octobre 2022 à Nancy, et leur donner, en les prolongeant, de nouvelles perspectives.

Les Assises reflètent l'identité profonde du Lifti : la rencontre des acteurs du foncier dans la diversité de leurs pratiques, de leurs centres d'intérêt, de leurs opinions, de leurs analyses des enjeux... et le débat ! Faisant suite à l'édition de 2019 qui s'était tenue à Toulouse, l'édition de 2022, organisée les 6 et 7 octobre à Nancy, a été particulièrement riche, proposant 30 sessions et 2 tables-rondes.

Réunissant experts, universitaires, chercheurs, professionnels de tous horizons (publics et privés), les sujets appréhendés et saisis en 2019 et 2022 restent d'actualité et nourrissent le débat public : sobriété foncière et artificialisation, redéploiement des marchés fonciers et immobiliers, modèles de reconversion des friches, renaturation, nouvelles propriétés, enjeux financiers et fiscaux, défis climatiques et écologiques, réalités économiques, logistiques et de réindustrialisation. Plus de 530 participants ont pu ainsi prendre la mesure de cette actualité, aux enjeux multiples.

En attendant une prochaine édition des Assises en 2024, nous vous souhaitons une bonne lecture ! Qu'elle soit source d'inspiration.




POUR UNE STRATÉGIE

Stella Gass, *Déléguée Générale*, Fédération nationale des SCOT

Aurélie Ravier, *Responsable des stratégies territoriales*, Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

Mathilde de Sulzer Wart, *Directrice*, SOGEFI

FONCIÈRE RENOUVELÉE, ACCOMPAG- NÉE PAR L'OBSER- VATION



Changer les pratiques et méthodes de la stratégie foncière !

En mettant en perspective les conditions d’habitabilité de nos territoires face à l’effondrement de la biodiversité et au changement climatique, la loi Climat et Résilience (22 août 2021) bouleverse nos façons de faire de l’aménagement et d’appréhender le foncier. L’objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) rend plus palpable encore la nécessité de renouveler les méthodes et les pratiques. La stratégie foncière, longtemps pensée par le seul prisme de l’aménagement et comme l’action foncière au sens de la mobilisation du foncier, est un des piliers fondamentaux de ces transformations.

Le renouvellement des stratégies foncières fait ainsi l’objet d’explorations menées à l’initiative du Lifti, entouré ici par plusieurs partenaires que sont Adéquation, la Fédération nationale des agences d’urbanisme, la Fédération nationale des SCoT, Bordeaux Métropole, l’Établissement Public Foncier d’Alsace, l’Agence d’urbanisme de l’agglomération de Tours et l’Agence d’urbanisme et de développement durable Lorraine Nord (Agape), en étroite collaboration avec le CNFPT¹.

Pour une démarche plus opérationnelle et transversale

Globale, diachronique, multiscale et politique ! Les stratégies foncières visent le long terme mais agissent sur le court terme. Les contextes de pénurie à venir du foncier nu constructible (horizon 2050), et à l’inverse de grands gisements de sites de renouvellement ou de recyclage urbains, mobilisent de nouvelles postures des acteurs du développement territorial et de l’aménagement. L’encadrement du développement, la régulation des prix, la limitation de l’étalement concernent toutes les politiques sectorielles portées principalement par le bloc local (communes et intercommunalités) sur les tissus urbains constitués mais celles aussi ayant trait aux milieux naturels, aux politiques agricoles, etc. L’usage du foncier entre dans des débats plus larges incluant également les milieux naturels et agricoles, des espaces de respiration, qui ne sont plus un simple réceptacle ou des espaces de préservation. Autrement dit, **la stratégie foncière renouvelée vise aussi à rendre de nouveau visible d’autres usages en dehors de la construction : assurer une souveraineté alimentaire et énergétique, retrouver les services écosystémiques des sols (îlots de fraîcheur, captation carbone, gestion de l’eau, etc.).**

1 - Ces réflexions sont issues d’un groupe de travail du Lifti. Elles ont donné lieu à plusieurs présentations depuis dans des journées destinées à des techniciens et élus, en particulier le 12 juillet 2022 à Lille, mais également en Outre-mer.

Ainsi, c'est bien le projet politique, à travers le(s) projet(s) de territoire à différentes échelles, qui est directement en jeu : les politiques publiques à venir, **induites par la moindre consommation foncière et engagées pour une moindre consommation** doivent générer une trajectoire commune, multi-acteurs, c'est-à-dire faisant entrer en dialogue des stratégies parfois éparses. Les collectivités endossent ici quasiment un rôle de chef de file de coordination et d'articulation des différentes politiques publiques, et en particulier actuellement des trajectoires ZAN mais aussi ZEN (Zéro Emission Nette). Tout ceci ne peut se limiter à la seule phase amont, pourtant essentielle, qu'est notamment la planification. Il s'agit également de rendre opérationnelle cette stratégie, en identifiant par exemple des fonciers stratégiques mobilisables.

On aperçoit ici **les besoins et changements de méthode supposant décloisonnement des politiques sectorielles, connaissance et partage de référentiels communs d'analyse, formation et coordination de toute la chaîne des acteurs impliqués.**

STRATÉGIE FONCIÈRE : LES PRINCIPAUX INGRÉDIENTS DE LA RECETTE

- Un projet de territoire, dont les différentes composantes d'élaboration et de mise en œuvre supposent vision, formulation de priorités, outils et plans d'action.
- Une approche transversale et partenariale, une vision à 360 degrés, mobilisant toutes les politiques publiques supposées avoir des conséquences sur l'évolution du territoire et réunissant tous les acteurs, publics comme privés.
- Des outils d'observation, permettant d'identifier les dynamiques territoriales à l'œuvre (sociodémographiques, économiques, écologiques, etc.) à travers l'analyse de données productrices de connaissances, aide indispensable à la décision et au pilotage.
- Des outils opérationnels de mise en œuvre clairs et partagés, permettant d'agir de manière graduée (régulation, négociation, intervention).

Enfin, si stratégie il y a, tactique² il y aura aussi ; comme art de combiner tous les moyens (outils, arbitrages, acteurs) à disposition pour arriver aux résultats escomptés, programmés, planifiés.

2 - Tactique – Définition du Larousse : *Art de diriger une bataille, en combinant par la manœuvre l'action des différents moyens de combat et les effets des armes, afin d'obtenir un résultat déterminé ; cette manière de combattre elle-même pendant la bataille.*

- Une stratégie territoriale
- Un portage politique fort
- Des collaborations itératives
- Une organisation agile et évolutive de la collectivité

PROJET DE TERRITOIRE(S) ET TERRITOIRE DE PROJET(S) : LES CLÉS DE RÉUSSITE

À l'épreuve de cette méthode, plusieurs clés de réussite ont été identifiées, au fil des expertises et expériences réunies par le Lifti.

Au premier rang : le projet et **son portage politique** permettant la mobilisation des acteurs et la constitution d'un cap à tenir. Mais la mesure de la **faisabilité du projet** (foncier mobilisable et « finançable ») compte aussi, ainsi que la conduite des négociations et des arbitrages avec l'ensemble des parties prenantes et **une vision à long terme**. L'articulation des échelles (communes, intercommunalités, région), complexe sur le plan technique et politique, notamment à travers les documents de planification, est une autre des conditions nécessaires à la lisibilité du projet et à sa cohérence opérationnelle. Il s'agit enfin d'identifier l'action de chacun des acteurs pour construire le changement de trajectoire (sobriété foncière) et œuvrer à la stratégie d'ensemble : pour les collectivités, **le décloisonnement des politiques publiques**, conduites encore trop souvent dans une approche très sectorielle, est un enjeu majeur. Ce décloisonnement doit pouvoir ainsi agir sur la mise en relation effective de l'ensemble des services des collectivités concernées : de la planification (SRADDET, SCoT, PLUI) à l'instruction des droits à construire ou à aménager (le pré-opérationnel), **le foncier, ressource en voie de tension, est une fonction support, par définition transversale** ! En ce sens, il est également intéressant de **repenser l'organisation interne des collectivités**.

- Observer les dynamiques locales
- Analyser l'offre foncière
- Planifier les orientations et les objectifs fonciers
- Évaluer le modèle économique du projet de territoire et des projets d'aménagement

UNE MÉTHODE D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE (EN AMONT)

Concrètement, les différents volets d'élaboration d'une stratégie foncière peuvent être résumés de la manière suivante : **observer les dynamiques foncières locales** (secteurs à enjeux, dureté foncière, mutations à court, moyen ou long termes, etc.), **identifier les marchés et les acteurs, évaluer la faisabilité opérationnelle**, technique et financière, à la lumière de tous les besoins en matière de politiques publiques (planification des orientations en matière de logement, économie, transports, environnement, déchets, etc.). L'intégration dès l'origine du projet, du foncier sanctuarisé par exemple pour la préservation de continuités écologiques, est aussi incontournable, comme **l'évaluation ex-ante et ex-post** des impacts économiques du projet. Il s'agit ici de la nécessité **d'un modèle économique de projet de territoire**. Déclinées dans des territoires à l'attractivité et aux valeurs de marché contrastées, supposant des alliances public/privé et la péréquation des programmations, les opérations multisites³ sont de bons exemples de complémentarité et de solidarité territoriales à diverses échelles. Ce sont des approches qui seront de plus en plus requises.

3 - <https://outil2amenagement.cerema.fr/le-permis-d-amenager-multi-sites-pa-multi-sites-ou-r1485.html>

LA DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE : LA TACTIQUE (EN AVAL) POUR PASSER DU PROJET À L'OPÉRATIONNEL

- Assurer la négociation, anticiper la stratégie des autres acteurs
- Questionner la maîtrise du foncier
- Mettre en place des partenariats
- Maîtriser les outils opérationnels
- Mettre en place des espaces d'échanges autour de projets et d'écosystèmes multi-partenariaux

La déclinaison opérationnelle de la stratégie foncière, autrement dit la tactique de mise en œuvre, suppose une certaine agilité pour garantir le passage à l'acte.

Au quotidien, il s'agira de négociation, d'ajustement, d'anticipation et d'un dialogue itératif avec l'ensemble des acteurs concernés. **La maîtrise du foncier** est aussi un long chemin à emprunter sans modération, mais qui ne se traduit pas toujours par une acquisition par la puissance publique. La stratégie foncière questionne **l'échelle d'intervention** mais aussi son déploiement dans le temps et les associations éventuelles (place du privé et du public, répartition entre les deux). Elle doit faire l'objet de **partenariats** à l'esprit facilitateur avec les EPF, promoteurs, investisseurs, aménageurs, agriculteurs, acteurs de l'énergie, etc. Enfin, le foncier suppose une certaine technicité, la **maîtrise des outils opérationnels** et des méthodes de négociation. C'est une **culture commune**, qui ne peut être le monopole de services ou de techniciens spécialisés ; elle doit aussi intégrer la réflexion et l'action des élus, toutes thématiques confondues, à travers des dispositifs et des démarches de professionnalisation ou du moins de sensibilisation.

« En ce sens, le rôle et les objectifs d'une stratégie foncière reviennent à arbitrer et concilier différents usages du foncier, y compris dans son épaisseur c'est-à-dire le sol, en fonction des besoins identifiés des territoires dans une approche dynamique, anticipatrice, voire prospective, pour servir un projet de territoire qui peut s'inscrire dans un cadre plus large. A l'appui d'un projet de territoire volontariste en matière de sobriété foncière, la stratégie foncière suppose coordination, plan d'action, contractualisation et financement, et de nouveaux champs de coopération(s)⁴».

4 - Lifti – Comité stratégie foncière des territoires – Document cadre - Février 2022.
https://lifti.org/wp-content/uploads/2023/07/LIFTI_SFT_cadre_022022_VF.pdf

Observer
et évaluer
les stratégies :
des moments
clés de
coopération
et d'aide à
la décision

L'ANALYSE ET LA COMPRÉHENSION DES PHÉNOMÈNES AU SERVICE DE L'INTER-TERRITORIALITÉ⁵

La compréhension des dynamiques territoriales, et dans les domaines qui nous intéressent plus particulièrement, celles des marchés immobiliers et fonciers, lorsqu'elle est partagée, appréhendée avec des outils connus et maîtrisés de tous, est non seulement le gage d'une plus grande coopération, mais participe de manière notoire à l'efficacité des projets de territoire et au dialogue entre acteurs.

L'engagement des élus pour une compréhension systémique des évolutions de leurs territoires, dans des approches transversales, permet aussi de prendre la mesure des liens et des connexions entre ces derniers.

Deux illustrations témoignent de nouvelles formes de coopérations :

- Les **conférences régionales des SCoT**⁶ sont un premier pas vers une projection commune de l'utilisation du foncier et de sa territorialisation à partir de dispositifs d'observation et d'outils de suivi partagés. Par ailleurs, elles renforcent le dialogue entre régions et territoires, dialogue inscrit de fait à l'agenda politique de l'élaboration des SRADDET (Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable des territoires) et de leurs modifications en cours. L'articulation entre SCoT et SRADDET mérite néanmoins une grande vigilance, s'agissant des déclinaisons opérationnelles, qui restent principalement du domaine de compétences du bloc local. A cette fin, les Programmes d'action des SCoT (Loi ELAN), lorsqu'ils valent PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), visent à accompagner leur mise en œuvre. Deux études, à l'initiative de la Fédération nationale des SCoT, approfondissent ces déclinaisons : *SCoT en action – La mise en œuvre opérationnelle des SCoT*⁷ et *S'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement*⁸.

- Les **contrats de réciprocité**⁹ permettent aussi dans un certain nombre de domaines, notamment celui du développement économique, le partage des disponibilités foncières et de leur commercialisation pour l'accueil d'entreprises. C'est par exemple ce que la Métropole de Tours a engagé en Indre-et-Loire¹⁰ en contractualisant avec chacune des communautés de communes un objectif d'accueil des entreprises et d'utilisation du foncier. Ils ont été signés en 2019 entre Tours Métropole Val de Loire. Il s'est agi principalement de mettre en commun la connaissance des disponibilités foncières dans les parcs d'activité. Cette connaissance mutualisée a servi de point d'appui à des actions de prospection, de communication collective (Salon de l'Immobilier d'Entreprise – SIMI) ou d'aide à l'implantation d'entreprise. D'une manière générale, ces actions ont participé à la stratégie commune d'accueil d'activités, en utilisant au mieux les potentiels fonciers sur l'ensemble du territoire.

Ces nouvelles formes de coopération ne doivent pas pour autant passer sous silence des situations complexes assez récurrentes, en particulier dans le cas de territoires transfrontaliers.

5 - D'après Martin Vanier (2009)

l'inter-territorialité décrit la capacité des collectivités territoriales à travailler ensemble sur des questions d'aménagement et à dialoguer avec les instances des échelons supérieurs et inférieurs.

6 - La loi Climat et Résilience prévoit que les régions devront fixer les objectifs territorialisés de lutte contre l'artificialisation des sols dans les SRADDET. Le législateur a créé un nouvel espace de dialogue territorial : les Conférences des SCoT.

7 - https://www.fede_SCoT.org/images/publications/etudes/nos_etudes/etude_meo_fede_SCoT_2021.pdf

8 - <https://www.fedescot.org/s-engager>

9 - L'essor relativement récent des métropoles a accentué pour certains le sentiment d'une France à deux vitesses. L'opposition centre – périphérie s'enracine dans l'idée que le développement des uns se fait au détriment des autres et notamment de la ruralité. Pour dépasser les logiques de concurrence territoriale et aider au développement des territoires dans leur diversité, le comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 a initié les contrats de réciprocité ville-campagne.

10 - <https://unadel.org/wp-content/uploads/2020/07/fiche-territoire-touraine-web.pdf>

LA MUTUALISATION DE DONNÉES INTERTERRITORIALES POUR BÂTIR UNE VISION COMMUNE

La mutualisation des données peut prendre plusieurs formes : leur coût d'acquisition, leur stockage, leur traitement. Les coopérations liées à ces données induisent la création de référentiels et d'indicateurs communs, autant de prémices à une vision territoriale partagée. L'exemple breton de *Datagences*¹¹ réunit les agences d'urbanisme et/ou de développement de Bretagne (Brest, Rennes, Lorient, Quimper), celle de Saint-Nazaire et l'Agence départementale d'appui aux collectivités des Côtes d'Armor. Cette coopération permet la mise à disposition des bases de données, de visualisations et de prétraitements (représentations graphiques, cartographiques, etc.) à de nombreuses échelles, accessibles aux collectivités (et à leurs partenaires). En open data, le portail permet un appui partagé et vise à apporter une meilleure connaissance des territoires. Il participe à l'identification des enjeux et au choix des orientations amenées à structurer les stratégies de développement de l'ensemble des acteurs bretons. Par exemple, à la demande du bloc local et avec le soutien de la Région, le réseau travaille à la mise en œuvre des observatoires associés à la loi Climat et Résilience¹² notamment relatif au foncier. Un mode d'occupation des sols (MOS) est en cours de construction à cette échelle régionale, la mutualisation ayant permis de démultiplier la production d'initiatives locales.

Autre exemple, le *Géo-Centre Do.TeRR*¹³ est une plateforme géomatique située dans la région Centre-Val de Loire portée par la Région, en collaboration avec l'État. Les acteurs du territoire se sont dotés d'un **espace d'échanges et de concertation rénové sur l'information géographique et les données ouvertes en Région Centre Val-de Loire**, à l'échelle régionale, pour mener à bien leur mission d'accompagnement des politiques publiques, par exemple lors de la réalisation de documents de planification (SCoT, PLUi, charte de Parcs Naturels Régionaux, etc.). Outre la mise à disposition de données, ce réseau propose des formations et des échanges d'expériences. Dernièrement, il a ainsi fait l'acquisition des fichiers fonciers¹⁴ pour les mettre à disposition des collectivités et a organisé un parcours de formation autour du traitement de cette donnée complexe.

11 - <https://datagences-bretagne.bzh>

12 - La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 instaure, entre autres, un observatoire de l'habitat et du foncier, dans le cadre de l'élaboration des Programmes locaux de l'Habitat.

13 - <https://www.doterr.fr>

14 - Les Fichiers fonciers mis à disposition des collectivités décrivent de manière détaillée le foncier, les locaux ainsi que les différents droits de propriété qui leur sont liés. Malgré leurs limites, ils sont aujourd'hui devenus essentiels dans de nombreux domaines tels que l'occupation du sol, l'aménagement, le logement, les risques et l'énergie.

La carte et la donnée : matières à stratégie foncière

TOUR D'HORIZON DES DONNÉES EXISTANTES POUR OBSERVER

À toutes les échelles (parcelle, îlot, quartier, secteur, commune, EPCI, Département, Région, etc.), la lecture d'une carte est un temps et un espace de partage. Sa fonction pédagogique est reconnue de tous. Dans l'objectif de faciliter son interprétation, son élaboration suppose cependant une certaine technicité relative aux types de données, à leur agrégation, au choix des périmètres et des échelles, etc.

Les sources de données pour objectiver les phénomènes fonciers et territoriaux sont désormais multiples, qu'il s'agisse de données nationales publiques, privées ou encore de données internes des collectivités. Au total, pas moins de 3 000 organisations génèrent de la donnée publique en open data, accessible à tous (collectivités, entreprises, associations, citoyens, etc.). Certaines données privées sont aussi libres d'accès, qu'elles soient fournies par de grands opérateurs (Grdf, Enedis, etc.) ou par des acteurs comme l'Ordre des géomètres experts. Ces derniers recensent leur activité via Geofoncier¹⁵. Il est ainsi possible de connaître les dynamiques foncières, avant même la mise à jour du cadastre (trimestrielle) !

Le CEREMA¹⁶ fait partie des principaux fournisseurs de données publiques :

DES DONNÉES ISSUES DU CEREMA

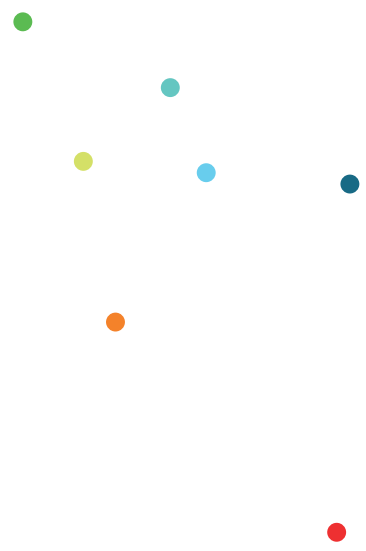


- Le fichier **Demande de Valeurs Foncières** (DVF, qui recense l'ensemble des mutations foncières à titre onéreux et devenu **DV3F**, enrichi par la liste des acteurs et vendeurs, la géolocalisation et des indicateurs d'observation)
- **Le référentiel foncier** « présumé » public, qui permet de cartographier les terrains bâtis et non bâtis des personnes morales « État » et « Établissement Public ».
- **Les fichiers fonciers** réalisés à partir des fichiers MAJIC enrichis, c'est-à-dire des bases fiscales, dont sont ensuite déclinées deux bases récentes, LOVAC et LOCOMVAC.
- **LOVAC** : cette base de données et son traitement ont été créés dans le cadre du plan national de lutte contre les logements vacants. Il s'agit d'une simplification des fichiers fonciers. Lancé en 2020, il vise notamment à outiller les collectivités et services déconcentrés dans le repérage et la caractérisation des logements vacants afin de proposer des solutions de remise sur le marché adaptées aux propriétaires concernés. Son pendant sur les commerces existe également, il s'agit de LOCOMVAC.

15 - <https://public.geofoncier.fr>

16 - <https://datafoncier.cerema.fr/>

Depuis 2009, le Cerema traite, géolocalise et enrichit les Fichiers fonciers de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour le compte du ministère en charge du Logement, des services de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), afin de permettre aux acteurs publics de réaliser facilement des analyses fines et comparables sur leur territoire. Les nouvelles politiques publiques et les stratégies d'aménagement foncier amènent de nombreux acteurs publics à se saisir de cette base de données nationale géoréférencée.



Le foisonnement de la donnée et ses diverses modalités de représentation recouvrent un champ d'information considérable. Leur prise en main technique pour un traitement efficient et le partage d'une analyse pertinente est un des leviers majeurs pour l'exercice auquel les décideurs et acteurs sont confrontés : comprendre, réagir, arbitrer. Source de connaissances et d'appréhension des caractéristiques d'un territoire et de ses évolutions, l'observation est donc une composante incontournable de l'élaboration des stratégies territoriales et de leurs volets fonciers associés, notamment à travers l'élaboration des documents de planification mais aussi l'évaluation des politiques menées. Elle suppose des moyens dédiés en ingénierie et un calibrage fin de la technicité requise en fonction de l'usage et de l'expertise des utilisateurs (par exemple, une consultation simple et rapide pour des élus et des dimensions plus complexes pour des techniciens).

Notons toutefois que des limites thématiques et temporelles s'observent dans le champ de la donnée. Les débats sur les décomptes de la consommation d'ENAF l'illustrent actuellement parfaitement. La réalité statistique de l'avenir des territoires n'est donc pas toujours si complète ou évidente. Des progrès, y compris à l'échelle nationale, sont encore à faire. Faciliter ces évolutions : c'est ici une des missions que se fixe le Lifti, en continuité avec l'ouverture de la base DVF en avril 2019.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le comité SFT (stratégie foncière des territoires) vise à poser les bases d'une stratégie foncière renouvelée, c'est-à-dire prenant en compte les soles, les autres usages du foncier, les différents moments de la stratégie foncière... dans une logique de coopérations renforcées.

Le comité ODF (Organiser la Data du Foncier)¹⁷ œuvre à l'amélioration de la disponibilité, de la qualité et de l'usage des données foncières et immobilières en France. (...) des participants. En 2023 : la vulnérabilité écologique des marchés immobiliers ; l'utilisation de la base de données sur les bâtiments (BDNB) produite par le CSTB et une exploration des données du Registre National des Copropriétés (RNIC) récemment proposées en Open Data.

17 - <https://lifti.org/organiser-la-data-du-foncier/>

Le Lifti tient à remercier chaleureusement pour le pilotage et l'organisation de cette édition les équipes de DESTINATION NANCY (François Werner, Béatrice Cuif Mathieu, Catherine Sachreiter, Mélanie Schmitz) et les équipes de BUSINESS IMMO (Sandra Roumi, David Catelain, Aude Leperre, Laura Kelberg, Delphine Le Poulard, Ambre Sabbe), ainsi que pour leur participation et leur implication, l'ensemble des intervenants et animateurs des ateliers et débats, en particulier : **Stella Gass, Aurélie Ravier, Mathilde de Sulzer Wart.**

Organisateurs 2022		
  		
Ils nous ont soutenus en 2022		
		
		
		
		
		
		
		
		

Directeur de la publication :
Marc Kaszynski, Président du Lifti

Comité de relecture :
Sarah Dubeaux, Déléguée générale du Lifti

Rédaction et conseil éditorial :
Emmanuelle Quiniou, Urbaniste, Atelier Pas à Pas

Conception graphique :
Agathe Desombre

Le Lifti : le think tank du foncier

Le Lifti a été créé fin 2016 sous l'impulsion de Marc Kaszynski, Frédéric Roussel, du cabinet DS Avocats, et des sociétés VILOGIA et Ramery Immobilier.

Think tank des questions foncières, il identifie des problématiques engendrées par la méconnaissance du foncier et propose des réponses concrètes aux questions que se posent les acteurs du foncier, qu'ils soient publics ou privés, grâce à la diversité des expertises de ses membres. Au sein du Lifti, vous trouverez une ouverture de nouveaux champs de réflexions pour construire une représentation partagée qui dépasse la vision partielle du foncier inscrite dans la société.

Redonner du sens à l'ensemble des approches foncières

Au-delà du moment fort que constituent les Assises nationales du foncier et des territoires, le Lifti structure sa réflexion autour de 4 piliers fondamentaux que sont la donnée (ODF), les friches et l'économie circulaire (ECF), la stratégie foncière des territoires (SFT) et les perspectives d'évolution du droit (FED).



ODF

Organiser la data du foncier

Faire travailler ensemble les acteurs du privé et du public à l'amélioration de la connaissance des marchés fonciers grâce à une donnée ouverte et structurée

ECF

Promouvoir l'économie circulaire du foncier

Mieux connaître et mieux maîtriser les process de revalorisation des friches (environnementaux, urbains, etc.)

SFT

Accompagner les territoires dans leurs stratégies foncières

- Identifier et mettre en place des stratégies foncières territorialisées et globales
- Comprendre et faire évoluer les cadres qui pourraient bloquer leur mise en œuvre

FED

Faire évoluer le droit

Faire évoluer le droit qui encadre les usages du foncier en cohérence avec les nouveaux enjeux sociétaux

Un riche écosystème d'acteurs

<https://lifti.org/nos-partenaires/>